

Arnaud PRINCE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Muriel JOURET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

SOLHA PYRENEES BEARN – BIGORRE

52 boulevard Alsace-Lorraine

64000 PAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOLIHA PYRENEES BEARN-BIGORRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 15 juillet 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

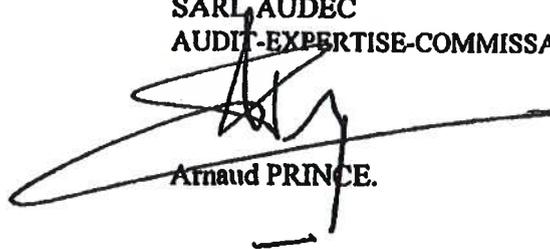
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MORLAAS, le 11 septembre 2020.

Le Commissaire aux Comptes

SARL AUDEC
AUDIT-EXPERTISE-COMMISSARIAT,



Arnaud PRINCE.

Bilan Actif

SOLHA PYRENEES BEARN BIGORRE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 05/06/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	61 221	46 900	14 321	27 352
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	61 221	46 900	14 321	27 352
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	29 920		29 920	29 920
Constructions	11 284 223	7 386 579	3 897 643	4 153 487
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	289 541	232 380	57 161	51 636
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	11 603 683	7 618 959	3 984 724	4 235 043
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	20 000	(1)	20 001	20 548
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 043		22 043	21 643
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 615		3 615	4 015
TOTAL immobilisations financières :	23 658	(1)	45 659	46 405
ACTIF IMMOBILISÉ	11 710 563	7 665 859	4 044 704	4 308 801
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes		(13 427)	13 427	
Créances clients et comptes rattachés	324 970	17 035	307 935	352 258
Autres créances	98 299		98 299	231 720
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	423 269	3 608	419 661	583 978
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	247 929	201	247 728	236 535
Disponibilités	1 380 191		1 380 191	1 321 019
Charges constatées d'avance	2 508		2 506	6 507
TOTAL disponibilités et divers :	1 630 628	201	1 630 425	1 564 061
ACTIF CIRCULANT	2 063 895	3 809	2 050 086	2 148 039
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	13 764 458	7 669 668	6 094 790	6 456 840

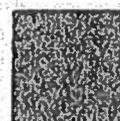
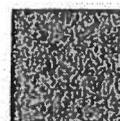
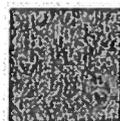
Bilan Passif

SOLHA PYRENEES BEARN BIGORRE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 05/06/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	386 042	386 042
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	9 900	9 900
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	910 157	910 157
Report à nouveau	365 144	190 768
Résultat de l'exercice	31 854	174 376
TOTAL situation nette :	1 703 096	1 671 242
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	873 645	931 773
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 576 741	2 603 015
Produits des émissions de titres participatifs	75 825	75 825
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	75 825	75 825
Provisions pour risques	68 547	91 047
Provisions pour charges	855 377	792 139
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	923 923	883 185
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	5 126	6 013
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 331	19 117
Emprunts et dettes financières divers	1 877 645	2 144 846
TOTAL dettes financières :	1 887 102	2 169 976
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	128 237	86 031
Dettes fiscales et sociales	444 359	435 436
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 699	16 352
TOTAL dettes diverses :	690 296	537 819
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	40 903	187 020
DETTES	2 518 301	2 894 615
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	6 094 790	6 456 840

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

SOLHA PYRENEES BEARN BIGORRE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
 Edition du 05/06/20
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 842 159		2 842 159	2 764 620
Chiffres d'affaires nets	2 842 159		2 842 159	2 764 620
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			56 343	47 343
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			385 963	408 149
Autres produits			20 319	30 995
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 304 784	3 251 107
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			594 858	439 435
TOTAL charges externes :			594 858	439 435
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			192 838	182 274
CHARGES DE PERSONNEL			1 284 612	1 269 902
Salaires et traitements			452 552	478 631
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :			1 737 164	1 748 533
DOTATIONS D'EXPLOITATION			316 986	296 114
Dotations aux amortissements sur immobilisations				1 695
Dotations aux provisions sur immobilisations				10 690
Dotations aux provisions sur actif circulant			7 194	468 703
Dotations aux provisions pour risques et charges			403 652	777 202
TOTAL dotations d'exploitation :			727 832	777 202
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			7 057	753
CHARGES D'EXPLOITATION			3 259 749	3 148 197
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			45 035	102 910

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SOLIHA PYRENEES BEARN BIGORRE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
 Edition du 05/08/20
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	45 036	102 910
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 834	4 472
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 695	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	337	
	5 866	4 472
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	201	
Intérêts et charges assimilées	30 160	23 115
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		105
	30 361	23 220
RÉSULTAT FINANCIER	(24 495)	(18 748)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	20 540	84 162
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 993	160 636
Produits exceptionnels sur opérations en capital	60 414	261 701
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	67 407	422 337
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 756	1 142
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 420	299 245
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	13 176	300 387
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	54 230	121 950
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	42 916	31 736
TOTAL DES PRODUITS	3 378 056	3 677 916
TOTAL DES CHARGES	3 346 202	3 503 540
BÉNÉFICE OU PERTE	31 854	174 376

